

Autriche

Population née à l'étranger – 2019	
Taille : 1.7 million, 51 % femmes	Premiers pays de naissance :
19 % de la population	Allemagne (13 %), Bosnie-Herzégovine (10 %), Turquie (9 %)
Évolution depuis 2009 : +37 %	

En 2018, l'Autriche a accueilli 87 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (changements de statut et libre circulation des personnes compris), soit 11.6 % de moins qu'en 2017. Ce chiffre comprend 65.2 % d'immigrés bénéficiant de la libre circulation, 6.4 % de travailleurs immigrés, 10.7 % de membres de famille (y compris les accompagnants) et 17.2 % d'immigrés admis pour raisons humanitaires. Environ 3 800 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur et 8 700 à des travailleurs immigrés, temporaires ou saisonniers (migrations entre pays de l'UE non comprises). En outre, 120 000 détachements de travailleurs en provenance du reste de l'UE ont été enregistrés en 2018, soit 15 % de moins qu'en 2017. Ces travailleurs détachés sont en général titulaires de contrats de courte durée.

La Roumanie, l'Allemagne et la Hongrie sont les trois principaux pays d'origine des nouveaux arrivants en 2018. Parmi les 15 premiers pays d'origine, la Roumanie a enregistré la plus forte hausse (+1 300) et la Syrie la plus forte baisse (-4 600) en termes de flux d'entrées en Autriche par rapport à l'année précédente.

En 2019, le nombre de primo-demandeurs d'asile en Autriche a diminué de 7.1 %, pour s'établir à 11 000 environ. La majorité des demandeurs sont originaires de Syrie (2 700), d'Afghanistan (2 500) et d'Iran (700). La plus forte hausse par rapport à 2018 concerne les ressortissants de l'Afghanistan (+800) et le recul le plus marqué les ressortissants de la Syrie (-600). Sur 14 000 demandes traitées en 2019, 53.5 % ont fait l'objet d'une décision favorable.

En 2020, l'Autriche a ajouté 11 professions en pénurie de main-d'œuvre à la liste établie pour la délivrance de la Carte rouge-blanc-rouge, dont celles de poseur de sols, de maçon, de conducteur de train et d'infirmier qualifié. Cette liste comprend maintenant 56 métiers au niveau fédéral, et les provinces ont dressé des listes complémentaires en fonction de leurs propres besoins. Des permis de séjour spécifiques sont délivrés aux travailleurs hautement qualifiés (ingénieurs diplômés, docteurs en médecine, etc.) de neuf professions différentes. Pour 2020, le quota pour l'emploi temporaire et de courte durée des étrangers dans les secteurs agricole et touristique a été fixé à 4 428 personnes. En 2019, l'Autriche a étendu son programme de permis vacances-travail à l'Argentine. Une distinction nette étant établie, en Autriche, entre immigration et asile, les mineurs non accompagnés qui ont demandé l'asile ne peuvent plus y travailler ni y poursuivre une formation en tant qu'apprentis. Depuis décembre 2019, les requérants d'asile déboutés de leur demande alors qu'ils suivent une formation professionnelle peuvent terminer leur apprentissage avant leur départ volontaire ou leur expulsion.

En 2019, le système de revenu minimum, soumis à conditions de ressources ainsi qu'à une connaissance élémentaire de l'allemand ou à une bonne maîtrise de l'anglais, a été modifié, tandis que le montant du supplément par enfant était revu à la baisse. En octobre de la même année, l'Autriche a pris de nouvelles dispositions relatives aux cours de langue, et plus particulièrement aux normes de qualité, à la validation des connaissances et au partage des coûts. Depuis janvier 2020, les cours d'allemand organisés, avec le concours financier de l'État, à l'intention des réfugiés et des bénéficiaires d'une protection subsidiaire âgés de plus de 15 ans sont passés du niveau A2 (élémentaire) au niveau B1 (intermédiaire).

L'acquisition de la nationalité autrichienne par les descendants de personnes persécutées, menacées de persécution ou ayant défendu l'Autriche, à l'époque du Troisième Reich, est facilitée depuis octobre 2019. Ces personnes peuvent désormais obtenir leur naturalisation sur notification, c'est-à-dire en apportant la preuve, documents officiels à l'appui, par exemple, de leur filiation. La procédure de notification simplifiée sera introduite en septembre 2020.

À partir de décembre 2020, l'Agence fédérale pour les services d'accueil et d'accompagnement, nouvellement créée, sera chargée de fournir des soins de base aux demandeurs d'asile. À compter de janvier 2021, l'agence sera également chargée de l'aide juridique aux demandeurs d'asile et aux étrangers ; de l'aide au retour ; du suivi des expulsions ; de la mise à disposition de traducteurs pour les besoins de la procédure de demande d'asile.

En juillet 2020, l'Autriche a ouvert totalement son marché du travail aux ressortissants croates. Les contrôles temporaires effectués aux frontières intérieures de l'Union européenne, séparant l'Autriche de la Slovaquie et de la Hongrie, en vue de maintenir l'ordre et la sécurité publics ont été prolongés pour une nouvelle période de six mois, au moment de la rédaction de la présente note, soit jusqu'en novembre 2020.

En raison de la propagation du coronavirus COVID-19, l'Autriche a mis en place, à titre temporaire, des contrôles à ses frontières terrestres avec les autres pays de l'UE et complété les contrôles ordinaires par des contrôles sanitaires à la mi-mars 2020. Pour entrer sur son territoire, il fallait présenter un certificat médical de moins de quatre jours attestant une sérologie négative. Les personnes de nationalité autrichienne, les résidents de longue durée et leur famille immédiate, de même que les professionnels de santé étrangers, n'étaient pas concernés par l'interdiction d'entrer dans le pays. Celle-ci s'appliquait en revanche aux travailleurs agricoles temporaires, d'où des pénuries de main-d'œuvre dans le secteur. Le dépôt des demandes de permis de séjour par des personnes déjà présentes sur le territoire autrichien et le traitement des demandes d'asile ont continué, moyennant certaines précautions sanitaires.

Pour de plus amples informations :

www.migration.gv.at

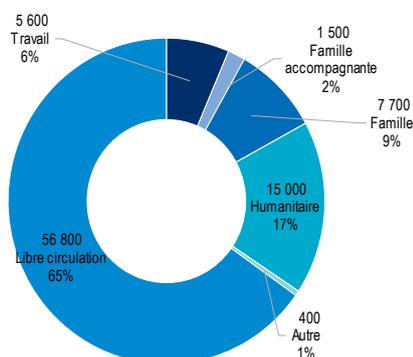
www.bmeia.gv.at

www.bmi.gv.at

www.sozialministerium.at

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Autriche

Entrées d'immigrés de long terme
2018 (Source: OCDE)



Migrations temporaires
(Source: OCDE)

Migrations temporaires de travail

	2018	2018/17
Vacanciers actifs
Travailleurs saisonniers	7 610	+ 11%
Transferts intra-entreprises	140	+ 1%
Autres migrants temporaires de travail	980	+ 281%

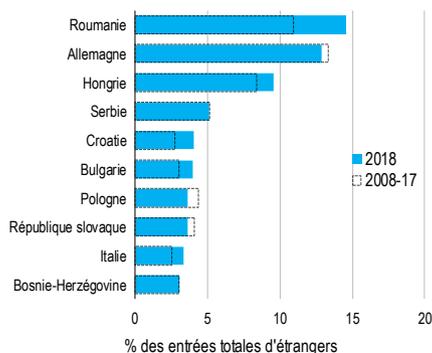
Éducation

	2018	2018/17
Étudiants en mobilité internationale	3 750	- 7%
Stagiaires

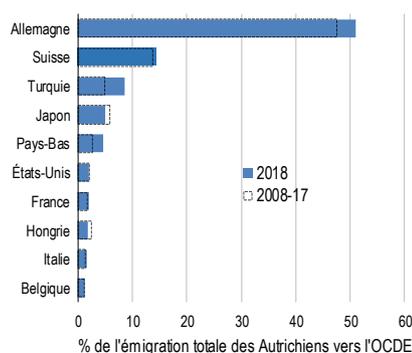
Humanitaires

	2019	2019/18
Demandeurs d'asile	10 790	- 7%

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration des Autrichiens vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



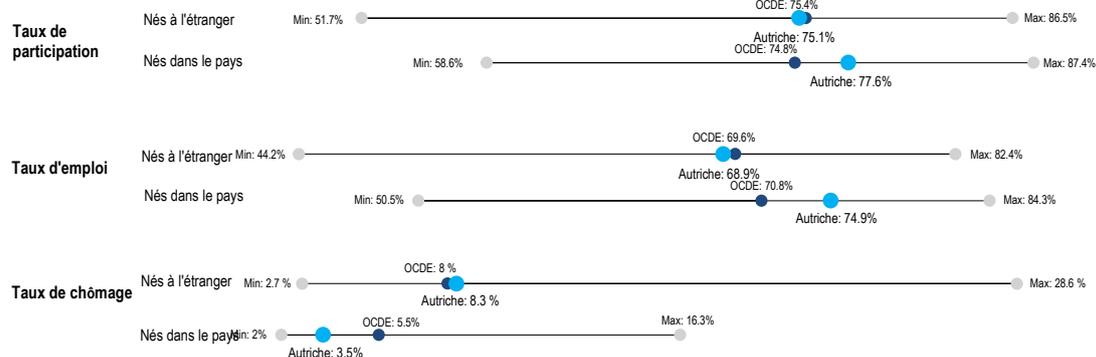
Composantes de la croissance de la population

	2019 Pour 1 000 habitants	Évolution 2019/18
Total	4.8	+0.7
Accroissement naturel	0.2	+0.0
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	4.6	+0.6

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2019)	3 051	-2.8	0.7
Sorties (2018)	5 759	+10.5	1.3

Situation sur le marché du travail
2019





Extrait de :
International Migration Outlook 2020

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/ec98f531-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2020), « Autriche », dans *International Migration Outlook 2020*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/8a574ca4-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.